

Circulaire DGS/VS2 - DH/EM1/EO1 n° 98226 du 23 mars 1998

Concernant la circulaire DGS/DH n°97672 du 20 octobre 1997 relative à la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé.

Les questions suscitées par la circulaire DGS/DH/ n°97672 relative à la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé amène le Ministère à apporter des précisions concernant la nature des dispositifs médicaux qui doivent être stériles lors de leur utilisation (paragraphe 1.1 et 1.2 de la circulaire) :

Les dispositifs médicaux concernés par la circulaire n° 97672 relative à la stérilisation sont ceux qui **doivent impérativement être stériles au moment de l'utilisation**. Il s'agit, notamment, des dispositifs médicaux invasifs de type chirurgical qui pénètrent dans une cavité ou un site stérile, y compris dans le système vasculaire.

Les dispositifs médicaux qui devraient être stériles au moment de leur utilisation (voir ci-dessus), qui ne supportent aucune méthode de stérilisation (de par leur conception ou la nature des matériaux qui les composent), et qui n'existent pas sur le marché à usage unique, **doivent subir une méthode de désinfection appropriée à finalité bactéricide, fongicide, virucide et sporicide**. Le rinçage final doit être réalisé à l'eau stérile.

En conséquence, les endoscopes non stérilisables qui ne pénètrent pas dans une cavité stérile **n'entrent pas dans le champ** de cette circulaire et doivent subir une méthode de désinfection appropriée telle que décrite dans la circulaire DGS/DH n°236 du 2 avril 1996 relative aux modalités de désinfection des endoscopes dans les lieux de soins.

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur Général de la Santé

Le Directeur des Hôpitaux

Professeur Joël MENARD

Claire BAZY-MALAUURIE

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du Ministère chargé de la santé.

site - <http://www.hosmat.com>